

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Lydie CHAMPION	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Rapport annuel d'activité 2016 du délégataire de la fourrière automobile**

Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre des documents d'information concernant l'exploitation du service de fourrière automobile pendant l'année écoulée.

Le rapport du délégataire est parvenu le 23 mai 2017 au Grand Dijon. Il détaille de manière sommaire les conditions d'exécution du service, les chiffres d'activité afférents à l'enlèvement des véhicules et à leur gardiennage, et comporte une rapide analyse de la qualité de service.

Nombre de véhicules enlevés par commune	2016	Rappel 2015
AHUY	3	7
BRESSEY	0	0
BRETENIERE	0	0
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	13	14
CHENOVE	74	98
CORCELLES-LES-MONTS	0	0
CRIMOLOIS	0	0
DAIX	0	0
DIJON	1 379	1 316
FENAY	0	0
FLAVIGNEROT	0	0
FONTAINE-LES-DIJON	8	11
HAUTEVILLE-LES-DIJON	0	0
LONGVIC	70	59
MAGNY-SUR-TILLE	0	0
MARSANNAY-LA-CÔTE	18	13
NEUILLY-LES-DIJON	0	0
OUGES	0	0
PERRIGNY-LES-DIJON	6	1
PLOMBIERES-LES-DIJON	4	2
QUETIGNY	10	16
SAINT APOLLINAIRE	24	21
SENNECEY-LES-DIJON	1	0
TALANT	30	23
TOTAL	1 640	1 581

Sur ordre des autorités de police, 1 640 véhicules ont été enlevés pour être mis en fourrière en 2016. On note une légère hausse des enlèvements par rapport à 2015 (+ 59 enlèvements).

Sur ces 1 640 véhicules, 935 ont été retirés par leur propriétaire dans les 3 jours suivants leur enlèvement (soit 57 %).

L'application des dispositions concernant les véhicules abandonnés de faible valeur et que personne ne vient retirer s'est traduite sur l'année 2016 par le versement d'un montant total de 102 868 € TTC à la SARL Leveillé & Jolinet.

L'intégralité du rapport se trouve en annexe.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel d'activité 2016 du délégataire de la fourrière automobile.

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)